

OFFRE D'EMPLOI ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL

Le CSMR La Palmola est situé à Oletta au sein d'une structure qui sera à l'horizon 2028 , sur un nouveau site (à 20km du site actuel), et qui formera un pôle SMR, avec un 2^e établissement SMR, qui est déjà en construction et qui lui ouvrira début 2027. Capacitaire confondu des 2 ES SMR : 150 lits d'HC + 13 places d'HDJ

A ce jour, le CSMR d'Oletta dispose de 86 lits répartis en :

- 80 lits de Soins de Suite Polyvalents
- 6 lits UCC (Unité Cognitivo- Comportementales)

Le CSMR accueille des patients polypathologiques, d'un âge moyen de 80 ans, souffrant principalement des affections suivantes :

- affections du système nerveux ;
- affections et traumatismes du système ostéo-articulaire ;
- affections de l'appareil circulatoire ;
- troubles mentaux et du comportement.

Sa mission s'articule autour des sept axes suivants :

- soins médicaux préventifs, curatifs ou palliatifs ;
- rééducation fonctionnelle ;
- réadaptation (maintien de l'autonomie) ;
- réinsertion sociale et familiale ;
- prévention ;
- éducation thérapeutique ;
- soutien et répit aux aidants.

Afin de prendre en charge ses patients de manière efficace, la clinique dispose d'un plateau technique de qualité, composé de :

- Un espace dédié à la kinésithérapie, machines isocinétiques...
- Un jardin dédié aux activités physiques

Afin d'offrir des soins de qualité, le fonctionnement de l'unité de soins s'articule autour de professionnels de santé spécialement formés pour assurer la prise en charge des patients âgés et polypathologiques, par :

- Une équipe médicale : 2 Médecins (1 Médecin gériatre et Médecin Coordonnateur / 1 Médecin Généraliste)
- Une équipe paramédicale : masseurs kinésithérapeutes libéraux, une infirmière coordinatrice, des infirmiers et aides-soignantes, une diététicienne, un géronto-psychologue, une animatrice responsable bientraitance et QVT, un assistant social.

L'assistant(e)de service social aura pour missions principales :

- Évaluer et établir le diagnostic social de la situation de la personne
- Informer le patient et son entourage sur les dispositifs sociaux, conseiller puis instruire, si nécessaire les dossiers administratifs en vue de l'obtention ou du rétablissement des droits
- Protéger juridiquement, soutenir le patient et mettre en place les actions de prévention, en appui et en lien constant avec l'équipe pluriprofessionnelle
- Préparer et organiser la sortie du patient dans les meilleures conditions possibles
- Participer à l'élaboration et au suivi du projet thérapeutique individualisé dans le cadre des réunions pluriprofessionnelles

- Accompagner si besoin les professionnels dans les démarches sociales liées à leurs situations personnelles.
- Tracer dans le dossier patient conformément aux règles de saisie.
- Travailler avec l'ensemble des partenaires identifié en externe.

Compétences recherchées pour le poste :

- Écoute et établit une relation adaptée à la personne soignée,
- Respecte les règles d'éthique dont la confidentialité, le secret professionnel en matière d'information concernant la personne soignée, les autres professionnels ou concernant l'établissement.
- Entretien des relations propices au dialogue et à la coopération (œuvre pour la réussite d'une équipe, a le sens de l'intérêt général)
- Partage les informations écrites /orales avec précision
- Gère son temps en définissant les priorités
- Maîtrise de soi, réserve, sens de la négociation et de la communication, esprit d'ouverture.
- Prend sur soi pour supporter les inconvénients d'une situation inhabituelle
- Sens du dialogue et des relations humaines

Poste à pourvoir en CDI dès que possible

Poste en 35 heures du Lundi au Vendredi

Horaires : 09h 12h 13h 17h

Convention collective FHP du secteur privé n°3307 du 18 avril 2002.

Salaire brut : 2106.24 euros sur 12 mois. Primes. Indemnités de transport

Pour information sur une durée longue de contrat :

A partir d'une ancienneté de 6 mois une prime d'insularité annuelle d'environ 1300€ brut est versée à nos employés (payé en 2 fois)

Les tickets restaurant d'une valeur de 8€ (dont 3.20€ sont à la charge du salarié) sont intégrés au salaire à partir de 3 mois révolus dans l'entreprise, sauf demande expresse de votre part.

Mutuelle de l'entreprise.